

Administration générale des personnels
de l'enseignement
Direction générale des personnels de
l'enseignement de la Communauté
française
Direction générale des personnels de
l'enseignement subventionné

Bruxelles, le 12-04-06

CIRCULAIRE N° 1434

DU 12/04/2006

Objet : Signalétique des membres du personnel.

Réseaux : Tous

Niveaux : Tous niveaux

Période : en vigueur à partir du 01/02/2006

- A tous les chefs d'établissement d'enseignement fondamental ou secondaire, ordinaire, spécial, artistique, de promotion sociale, supérieur non universitaire ;
- A tous les Directeurs(trices) des CPMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux chefs des internats et homes d'accueil, des IMS, centres de plein air et de dépaysement, de formation technique et pédagogique organisés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux chefs de service de l'Administration centrale ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux membres des services d'inspection.

Autorité : Directeur général

Signataire : Alain BERGER

Gestionnaires : AGPE

Personne-ressource : les agents F.L.T.

Nombre de pages : 2 pages et 2 annexes de 2 et 4 pages

L'Administration générale des personnels de l'enseignement travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une nouvelle application informatique de gestion des dossiers et des paiements des membres du personnel.

Le module permettant l'encodage de toutes les données relatives au signalétique des membres du personnel, appelé « SENS », est finalisé et a été mis en production depuis le début du mois de février 2006.

Les agents F.L.T. en charge des dossiers dans les différents services et bureaux déconcentrés ont suivi une formation à l'utilisation de ce nouveau programme.

Ils doivent donc dès à présent alimenter ce programme avec les informations qui sont en leur possession dans le dossier de chacun des membres du personnel.

Si pour la plupart, la situation familiale connue à ce jour est correcte, pour certains membres du personnel, cette situation n'est plus à jour et influe directement sur la liquidation du traitement ou de la subvention-traitement par un calcul inapproprié du précompte professionnel retenu.

Afin de remettre le signalétique de chacun des membres de votre personnel à jour, je vous invite à faire compléter le formulaire ci-joint (**annexe 1**) par chacun de ceux-ci, et à faire parvenir l'ensemble des formulaires au service ou bureau déconcentré concerné (voir adresses en **annexe 2**) en un envoi groupé pour votre établissement, et ce, au plus tard pour le **20 mai 2006**.

Précision importante concernant la rubrique « Membre(s) de la famille » : Il s'agit d'y renseigner les membres de la famille faisant partie du ménage de l'intéressé(e).

Exemple : Le conjoint ou cohabitant(e) du membre du personnel ainsi que ses enfants et toute(s) autre(s) personne(s) faisant partie de son ménage, à charge ou pas, doivent être renseignés.

Par contre, si le membre du personnel vit toujours chez ses parents et qu'il a des frères et/ou sœurs, il ne faut pas remplir cette rubrique sauf dans le cas où il aurait un ou des enfant(s) à charge.

J'insiste pour que la présente circulaire soit communiquée à **tous les membres** du personnel **y compris ceux qui sont éloignés momentanément** du service et à réserver à l'envoi des formulaires dûment complétés le bénéfice de l'urgence.

Pour les membres du personnel exerçant dans plusieurs établissements, provinces ou réseaux, un seul document est à faire compléter, là où le nombre d'heures prestées est le plus important.

Je vous remercie déjà pour votre collaboration.

Pour L'Administrateur général,
Le Directeur général,
Alain BERGER.

Annexe 1

**A renvoyer via votre chef d'établissement
à la Direction déconcentrée ou à
l'Administration dont vous dépendez**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

<u>Dénomination et adresse de l'établissement</u>													
Tél. :													
												Matricule établissement ②	

OBJET : NOUVEAU SIGNALÉTIQUE

Nom : Epouse :

Prénom : handicapé(e)/non handicapé(e) ①

Numéro de matricule : **S A A M M J J**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro national :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lieu de naissance (ville et pays) :

Nationalité : Etat civil :

Adresse :

Adresse courrier (néant si même adresse) :

Adresse électronique :@.....

Membre(s) de la famille :

A) **Conjoint-cohabitant(e)-cohabitant(e) légal(e) ①** : (handicapé / non handicapé) ①

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

- A charge (car il ne perçoit aucun revenu professionnel propre ni d'allocations de chômage, de pension, d'indemnité de mutuelle) ①
- Pas à charge ①
- Pas à charge (mais qui perçoit un revenu professionnel propre qui ne dépasse pas 169,00 € nets par mois) ①

① Biffer la mention inutile

② En **11** positions pour l'ens. organisé par la C.F. et en **15** positions pour l'ens. subventionné par la C.F.

Pour les P.A.P.O. indiquez 26 dans le numéro d'établissement

SENS-M.F.

B) **Enfant(s)** :

1) NOM :Prénom :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

A charge : OUI / NON ① Handicapé : OUI / NON ①

2) NOM :Prénom :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

A charge : OUI / NON ① Handicapé : OUI / NON ①

3) NOM :Prénom :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

A charge : OUI / NON ① Handicapé : OUI / NON ①

4) NOM :Prénom :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

A charge : OUI / NON ① Handicapé : OUI / NON ①

C) **Autre(s) personne(s)** :

1) NOM :Prénom :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

A charge : OUI / NON ① Handicapé : OUI / NON ①

2) NOM :Prénom :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

A charge : OUI / NON ① Handicapé : OUI / NON ①

N.B. : - Avant le 1^{er} avril 2003, lorsque, dans un ménage, les deux conjoints percevaient des revenus professionnels propres, les enfants étaient toujours considérés à charge du mari, et ce même si c'était l'épouse qui était attributaire d'allocations familiales.

- Au 1^{er} avril 2003, quand les deux conjoints bénéficient de revenus professionnels propres, les réductions pour charges de famille, à l'exception de celles pour le conjoint handicapé, sont accordées à l'époux choisi par eux. Ce choix doit être exprimé par voie d'une attestation conforme au modèle arrêté par l'administration compétente du Service Public Fédéral FINANCES. La réduction pour le conjoint handicapé est accordée à la personne handicapée elle-même (application de l'A.R. du 09 janvier 2003 M.B. du 05 février 2003).

Le.....

Signature :

① Biffer la mention inutile

(à reproduire si plus de 4 enfants)

Annexe 2

ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

STRUCTURES GESTIONNAIRES DES DOSSIERS ADMINISTRATIF ET PECUNIAIRE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ET DES C.P.M.S. ORGANISES ET SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

1. Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française

Gestion des dossiers des membres du personnel de l'enseignement et des C.P.M.S. organisés par la Communauté française.

1.1. Personnel de l'Enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé), de Promotion sociale, supérieur

1.1.1. Direction déconcentrée de Bruxelles

Responsable : Madame DUPONT – 02/500.48.11 – Fax : 02/500.48.76

Rue Belliard, 9-13 (local 206)

1040 BRUXELLES

colette.dupont@cfwb.be

1.1.2. Direction déconcentrée du Hainaut

Responsable : Monsieur VAN LERBERGHE – 071/53.27.22 – Fax : 071/53.27.59

Avenue des alliés, 2 (2^{ème} étage)

6000 CHARLEROI

jean-luc.vanlerberghe@cfwb.be

1.1.3. Direction déconcentrée de Liège

Responsable : Madame WINDELS – 04/364.14.09 – Fax : 04/364.13.12

Rue d'Ougrée, 65 (2^{ème} étage)

4031 ANGLEUR

emmanuelle.windels@cfwb.be

1.1.4. Direction déconcentrée du Luxembourg

Responsable : Madame DUPONT – 02/500.48.11 – Fax : 02/500.48.76

Rue Belliard, 9-13 (local 206)

1040 BRUXELLES

colette.dupont@cfwb.be

1.1.5. Direction déconcentrée de Namur

Responsable : Monsieur FINOULST – 081/33.00.61 – Fax : 081/33.00.86

Avenue Gouverneur Bovesse, 74 (1^{er} étage)

5100 JAMBES

michel.finoulst@cfwb.be

1.1.6. Direction déconcentrée du Brabant wallon

Responsable : Monsieur HANQUET – 067/88.81.70 – Fax : 067/88.81.97

Rue Emile Vandervelde, 3

1400 NIVELLES

christian.hanquet@cfwb.be

1.2. Personnel des Ecoles supérieures des Arts
Responsable : Monsieur DUHAUT – 0/413.38.51
Boulevard Léopold II, 44 (local 0^E008)
1080 BRUXELLES
michel.duhaut@cfwb.be

1.3. Personnel des Centres psycho-médico-sociaux
Responsable : Madame DUPONT – 02/.500.48.11 – Fax : 02/500.48.76
Rue Belliard, 9-13 (local 206)
1040 BRUXELLES
colette.dupont@cfwb.be

1.4. Personnel des services d’inspection
Responsable : Madame ROTTIERS – 02/413.37.91
Boulevard Léopold II, 44 (local 2^E263)
1080 BRUXELLES
Veronique.rottiers@cfwb.be

2. Direction générale des Personnels de l’Enseignement subventionné

Gestion des dossiers des membres du personnel de l’enseignement et des C.P.M.S. subventionnés par la Communauté française (enseignement libre confessionnel et non confessionnel, enseignement communal, enseignement provincial, enseignement de la Commission communautaire française, C.P.M.S. libres et C.P.M.S. officiels subventionnés)

2.1. Personnel de l’Enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé)

2.1.1. Direction déconcentrée de Bruxelles

Responsable : Madame DESURPALIS -02/413.34.71 – fax : 02/413.29.94
nicole.desurpalis@cfwb.be

*Responsable enseignement fondamental : Monsieur BEUGNIES – 02/413.38.89
fax : 02/413.39.14 – yvon.beugnies@cfwb.be*

*Responsable enseignement secondaire : Madame POISSEROUX – 02/413.29.90
fax : 02/413.29.94 – martine.poisseroux@cfwb.be*

**Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

2.1.2. Direction déconcentrée du Hainaut

Responsable : Monsieur LENNE – 065/38.43.00 – fax : 065/35.24.57 – paul.lenne@cfwb.be

*Responsable enseignement fondamental : Madame FOUCART – 065/38.43.51
fax : 065/35.24.54 – julianne.foucart@cfwb.be*

*Responsable enseignement secondaire : Madame HOUX – 065/38.43.55 – fax : 065/33.96.98
nadine.houx@cfwb.be*

*Responsable enseignement spécialisé (fondamental et secondaire) : Monsieur GUILMOT
065/38.42.32 – fax : 065/34.94.61 – jean-marie.guilmot@cfwb.be*

**Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS**

2.1.3. *Direction déconcentrée de Liège*

Responsable : Madame LAMBERTS – 04/364.13.26 – fax : 04/364.13.04

viviane.lamberts@cfwb.be

Responsable enseignement fondamental : Madame TODDE – 04/364.13.95

fax : 04/364.13.02 – nathalie.todde@cfwb.be

Responsable enseignement secondaire : Madame WANTEN – 04/364.13.25

fax : 04/364.13.01 – jacqueline.wanten@cfwb.be

Rue d'Ougrée, 65

4031 ANGLEUR

2.1.4. *Direction déconcentrée du Luxembourg*

Cette Direction déconcentrée ne traite **que les dossiers de l'enseignement fondamental**

Responsable : Monsieur HILBERT 063/22.05.66 – fax : 063/22.05.69 –

pierre.hilbert@cfwb.be

Avenue Tesch, 61

6700 ARLON

2.1.5. *Direction déconcentrée de Namur*

Cette Direction déconcentrée traite également les dossiers de l'enseignement secondaire de la Province du Luxembourg

Responsable : Madame LAMOULINE – 081/33.01.71 – fax : 081/30.94.12 –

monique.lamouline@cfwb.be

Responsable enseignement fondamental : Madame BLAVIER – 081/33.06.90

fax : 081/30.94.12 – catherine.blavier@cfwb.be

Responsable enseignement secondaire : Monsieur JACOB – 081/33.01.78

fax : 081/30.94.12 – jacques.jacob@cfwb.be

Avenue Gouverneur Bovesse, 41

5100 JAMBES

2.1.6. *Direction déconcentrée du Brabant wallon*

Responsable : Monsieur DE MUYTER – 067/88.81.89 – fax : 067/89.02.98 –

claude.demuyter@cfwb.be

Responsable enseignement fondamental : Madame NOEL – 067/88.81.82 – fax : 067/88.81.95

– cecile.noel@cfwb.be

Responsable enseignement secondaire : Monsieur DE MUYTER

Rue Vandervelde, 3

1400 NIVELLES

2.2. **Personnel de l'Enseignement supérieur**

Responsable : Madame RUHL – 02/413.37.59 – fax : 2/413.40.92 – christine.ruhl@cfwb.be

Boulevard Léopold II, 44 (local 2^E250)

1080 BRUXELLES

2.3. **Personnel de l'Enseignement de Promotion sociale**

Responsable : Monsieur LABEAU – 02/413.41.11 – fax : 02/413.25.87

jean-philippe.labeau@cfwb.be

Boulevard Léopold II, 44 (local 2^E255)

1080 BRUXELLES

2.4. **Personnel de l'Enseignement artistique**

Responsable : Madame MEERSCHAUT – 02/413.39.88 – fax : 02/413.25.94

pierrette.meerschaut@cfwb.be

Boulevard Léopold II, 44 (local 0^E009)

1080 BRUXELLES

2.5. Personnel des Centres P.M.S.

Responsable : Monsieur WEYENBERG – 02/413.40.69 – fax : 02/413.95.25

alain.weyenberg@cfwb.be

Boulevard Léopold II, 44 (local 1^E109)

1080 BRUXELLES

3. Cellule A.C.S.- A.P.E. – P.T.P. de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement.

Responsable : Madame L'HOOST – 02/413.34.51 – fax : 02/413.34.50

colette.lhoost@cfwb.be

Boulevard Léopold II, 44 (local 3^E331)

1080 BRUXELLES